



COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

INFORMATION AUX HABITANTS :

OPÉRATION DE DÉRATISATION



La mairie informe les habitants qu'une récente opération de dératisation a été menée dans les égouts du bourg, dans un souci de salubrité publique et pour préserver la qualité de vie de tous. Une prochaine intervention est programmée pour le mois d'octobre. **La participation de chacun est essentielle pour renforcer l'efficacité de cette démarche.**

Rappel de quelques règles essentielles pour lutter contre les rongeurs :

- Ne pas jeter de détritrus sur la voie publique.
- Respecter les horaires de sortie des poubelles.
- Ne pas nourrir les animaux errants ou sauvages.
- Maintenir les conteneurs d'ordures ménagères, leurs locaux d'entreposage et leurs alentours propres.
- Utiliser les composteurs de manière appropriée : ne jamais y déposer de restes de viande, de poisson, ni d'aliments cuits. Il est préconisé d'installer un grillage à maille fine au fond du composteur pour limiter l'accès aux rongeurs. Le compost doit rester fermé et entretenu régulièrement.
- Maintenir son habitation dans un état de propreté constant, à l'intérieur comme aux abords.
- Vérifier régulièrement les greniers, sous-sols et caves, qui sont souvent des lieux de passage pour les rongeurs. Ils accèdent fréquemment aux habitations par les regards des compteurs d'eau : une bonne isolation à ces endroits limite fortement les intrusions.

Du raticide est disponible gratuitement en mairie. Il doit être disposé dans les lieux de passage des rongeurs, en suivant les consignes de sécurité.

Ces gestes simples et responsables contribuent grandement à éviter la prolifération des nuisibles. Nous comptons sur votre civisme et votre coopération pour que notre commune reste propre, saine et agréable à vivre.

Merci à toutes et à tous.